

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 25 novembre 2020 à la salle communautaire de Sainte-Angèle-de-Mérici, située au 510, avenue de la Vallée, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

## **1. Ouverture et présences de la séance**

### **SONT PRÉSENTS :**

MMES	Maïté Blanchette Vézina	Sainte-Luce
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Sonia Bérubé	La Rédemption
MM.	Bruno Paradis	Price
	Ghislain Michaud	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Gagnon, directeur général adjoint, Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances et Mme Martine Caron, directrice de l'aménagement et du développement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 2020-11-213** Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de la séance du mercredi 14 octobre 2020
    - 3.1.1 Adoption
    - 3.1.2 Suivi
  - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 octobre 2020
    - 3.2.1 Adoption
    - 3.2.2 Suivi
4. Première période de questions

## **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

5. Programme policiers cadets
6. Comité de sécurité publique: suivi

## **C. ADMINISTRATION**

7. Centre administratif de la MRC
  - 7.1 Échéancier et suivi
8. Adoption calendrier des rencontres CA et CM pour 2021
9. Adoption des contrats de travail des employés cadres de la MRC
10. Adoption des prévisions budgétaires de la MRC pour 2021
11. Règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021
  - 11.1 Avis de motion
  - 11.2 Dépôt du projet de règlement RÉG339-2021
12. Adoption des prévisions budgétaires des TNO pour 2021
13. Règlement de taxation pour l'année 2021 des TNO de La Mitis
  - 13.1 Avis de motion
  - 13.2 Dépôt du projet de règlement RÉG338-2021
14. Demande de subvention MTQ transport collectif inter

## **D. DIVERS**

- a) Appui à la démarche contre le fractionnement hydrocarbures
- b) Campagne Centraide
- c) Motions de félicitations à l'équipe de direction

## **E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

15. Fonds Régions et Ruralité
  - 15.1 Appui au CFP Mont-Joli-Mitis
  - 15.2 CFER des Aviateurs-Élimination sacs plastique pour l'emballage des résidus du déchetage
  - 15.3 Travailleurs de rang
  - 15.4 Projet MIFI (programme PAC)
  - 15.5 Mise en œuvre de la Stratégie jeunesse
  - 15.6 Rapport d'avancement et financier annexe COVID-19
  - 15.7 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
  - 15.8 Entente de développement culturel 2021-2023
16. Orientations pour le projet de construction d'un belvédère sur le site d'Hydro-Québec
17. Projet éolien Lac Alfred
  - 17.1 Suivi
18. Projet éolien La Mitis
  - 18.1 Suivi
19. Aéroport régional de Mont-Joli
  - 19.1 Approbation du règlement d'emprunt
  - 19.2 Adoption du budget de la Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli pour 2021

## **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

20. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis pour 2021
21. Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjointement avec la MRC de La Matapédia

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**A. GESTION**

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 octobre 2020**

**3.1.1 Adoption**

**C.M. 20-11-214**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 tel que présenté.

**3.1.2 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 14 octobre 2020.

**3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 octobre 2020**

**3.2.1 Adoption**

**C.M. 20-11-215**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020 tel que présenté.

**3.2.2 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 20 octobre 2020.

**4. Première période de questions**

Une question de la part de M. Yannick Proulx concernant le service incendie de la MRC.

**B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**5. Programme policiers cadets**

**C.M. 20-11-216**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités de la MRC désirent profiter du programme policiers cadets pour la saison 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec a confirmé que la MRC de La Mitis a été retenue par le programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des activités sera la sensibilisation entourant la consommation du cannabis.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de la Sûreté du Québec pour le déploiement du programme policiers cadets pour la saison 2021 et de défrayer un montant de 10 000 \$ à cet effet;
- **QU'**un montant de 10 000 \$ soit puisé à même l'enveloppe de 44 156 \$ du MAMH pour répondre aux besoins des municipalités liés à la consommation du cannabis;
- **QUE** le préfet et/ou le directeur général de la MRC soient autorisés à signer pour et au nom des municipalités un protocole d'entente pour la réalisation de ce projet.

## **6. Comité de sécurité publique : suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi des rencontres du comité de sécurité publique de 2020. Voici quelques sujets abordés :

- La situation de la pandémie COVID-19 a nécessité des grandes adaptations à tous les niveaux. Il y a de l'instruction à faire auprès de la population et des établissements concernant les règles à suivre. En contexte de pandémie, les membres du poste MRC de La Mitis ont maintenu un service de haut niveau et ont poursuivi les actions et interventions policières nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens. Des patrouilles policières préventives et diverses actions pour faire respecter et renforcer les mesures de santé publique ont été réalisées;
- Les policiers cadets ont effectué 314 actions sur le terrain et que 6535 personnes ont été rencontrées. La présence des cadets a été bénéfique et le comité recommande au Conseil des maires de continuer le programme en 2021;
- Une nouvelle réglementation doit être adoptée par les municipalités du Québec concernant l'encadrement des chiens considérés dangereux. Il est important d'adopter un règlement uniforme concernant les chiens considérés dangereux afin de faciliter le travail des agents. Il importe également de créer une liste des contacts avec les coordonnées pour chacune des municipalités;
- Il est requis d'enclencher le processus de modification du règlement concernant les nuisances ainsi que celui concernant la Sécurité, paix et ordre afin de tenir compte des problématiques concernant les décharges d'arme à feu. L'harmonisation de ces règlements sur l'ensemble des municipalités viendra en simplifier son application.

## **C. ADMINISTRATION**

**7. Centre administratif de la MRC**

**7.1 Suivi**

M. Marcel Moreau informe les élus de l'avancée des travaux du centre administratif de la MRC et des prochaines étapes.

**8. Adoption du calendrier des rencontres CA et CM 2021**

**C.M. 20-11-217**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité que le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires soit adopté tel que présenté:

À l'exception des mois de janvier, août et décembre 2021, les séances du comité administratif se tiendront les premiers mercredis de chaque mois à 15 h 00 et seront suivies des séances de travail à 19 h 00. Les séances du conseil des maires quant à elles se tiendront les deuxièmes mercredis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier et août, et débiteront à 19 h 00.

**9. Adoption des contrats de travail des employés cadres de la MRC**

**C.M. 20-11-218**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de travail des employés cadres et du directeur général de la MRC étaient rendus à échéance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC a travaillé à la négociation de ceux-ci et qu'une entente est intervenue avec l'ensemble de ces employés.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature des contrats de travail des employés cadres et du directeur général de la MRC tel que recommandé par le comité administratif.

**10. Adoption des prévisions budgétaires de la MRC pour 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder

à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement qui peut varier selon la nature des dépenses;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci.

**POUR CES MOTIFS :**

**C.M. 20-11-219**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 1 telles que présentées, soit celle relative aux dépenses concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la législation, l'administration générale, l'aménagement, l'urbanisme et l'informatique.

DESCRIPTION	MONTANTS
LÉGISLATION	266 830 \$
ADMINISTRATION	1 257 668 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	628 264 \$
INFORMATIQUE	90 074 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 1	2 242 836 \$

**C.M. 20-11-220**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 2 telles que présentées, soit celle relative aux dépenses concernant seize (16) municipalités de La Mitis, ainsi que les TNO pour la gestion des matières résiduelles, le recyclage, l'enfouissement et l'Écocentre.

DESCRIPTION	MONTANTS
GESTION DE LA RÉGIE, TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ET PGMR	174 659 \$
ENFOUISSEMENT ET MATIÈRES ORGANIQUES	1 452 456 \$
ÉCOCENTRE	358 174 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 2	1 985 289 \$

**C.M. 20-11-221**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 3 telles que présentées, soit celle relative aux dépenses concernant seize (16) municipalités de La Mitis ainsi que les TNO des prévisions budgétaires pour la sécurité incendie.

DESCRIPTION	MONTANT
SÉCURITÉ INCENDIE	169 712 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 3	169 712 \$

**C.M. 20-11-222**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 4 telles que présentées, soit celle

concernant seize (16) municipalités de La Mitis et relative aux services de transport.

DESCRIPTION	MONTANT
TRANSPORT COLLECTIF INTRA	489 295 \$
TRANSPORT COLLECTIF INTER	216 685 \$
TRANSPORT ADAPTÉ	745 030 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 4	1 451 010 \$

**C.M. 20-11-223**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 5 telles que présentées, soit celle relative au service de la Cour municipale pour les seize (16) municipalités concernées ainsi que les TNO de La Mitis.

DESCRIPTION	MONTANT
COUR MUNICIPALE	348 258 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 5	348 258 \$

**C.M. 20-11-224**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 6 telles que présentées, soit celle relative au développement.

DESCRIPTION	MONTANT
CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION ET MARKETING	113 714 \$
DÉVELOPPEMENT RURAL	319 808 \$
DÉVELOPPEMENT CULTUREL	89 367 \$
DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	104 732 \$
CONTRIBUTION A MITIS EN AFFAIRES	500 000 \$
CONTRIBUTION AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉV (CRD)	77 710 \$
SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	50 000 \$
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	45 000 \$
AGENT STRATÉGIE JEUNESSE ET AINÉS	72 775 \$
AGENT DIVERSITÉ ET IMMIGRATION	79 050 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 6	1 452 156 \$

**C.M. 20-11-225**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Sonia Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 7 telles que présentées, soit celle relative au génie municipal les seize (16) municipalités concernées et les TNO.

DESCRIPTION	MONTANT
SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL	864 806 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 7	864 806 \$

**C.M. 20-11-226**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 8 telles que présentées, soit celle relative au développement éolien.

DESCRIPTION	MONTANT
DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN	2 652 669 \$
REDEVANCES	2 432 730 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 8	5 085 399 \$

**C.M. 20-11-227**

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Partie 9 telles que présentées, soit celle relative aux équipements à caractère supralocal pour les quinze (15) municipalités concernées.

DESCRIPTION	MONTANT
ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX	176 653 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 9	176 653 \$

**C.M. 20-11-228**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la partie 10 telles que présentées, soit celle relative à l'évaluation pour les seize (16) municipalités concernées ainsi que les TNO.

DESCRIPTION	MONTANT
SERVICE D'ÉVALUATION	510 331 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 10	510 331 \$

**11. Règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021**

**11.1 Avis de motion**

**C.M. 20-11-229**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Michel Côté que soit adopté lors d'une séance subséquente du Conseil des maires un règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021.

**11.2 Dépôt du projet de règlement RÈG339-2020**

**C.M. 20-11-230**

M. Marcel Moreau dépose le projet de règlement RÈG339-2020 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021.

Un huis clos est demandé par Mme Maité Blanchette Vézina. Il est 20 h 23.

La levée du huis clos est demandée par M. Jean-François Fortin. Il est 20 h 36.

**12. Adoption des prévisions budgétaires des TNO pour 2021**

**C.M. 20-11-231**

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont demandées par les municipalités de Saint-Charles-Garnier et La Rédemption pour refléter leurs coûts d'entretien des chemins utilisés pour le transport du bois.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Sonia Bérubé et résolu à l'unanimité de reporter ce point à la séance du 9 décembre 2020 afin de permettre de faire les ajustements demandés.

### **13. Règlement de taxation des TNO pour l'année 2021**

#### **13.1 Avis de motion**

**C.M. 20-11-232** **AVIS DE MOTION** est donné par M. Jean-François Fortin que soit adopté lors d'une séance subséquente du Conseil des maires un règlement RÈG338-2020 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2021.

#### **13.2 Dépôt du projet de règlement RÈG338-2020**

**C.M. 20-11-233** M. Marcel Moreau dépose le projet de règlement RÈG338-2020 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2021.

### **14. Demande de subvention MTQ pour le transport collectif inter**

**C.M. 20-11-234** **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis appuie financièrement le Transport adapté et collectif de La Mitis pour les services de transport collectif sur son territoire depuis 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**un service de transport collectif inter MRC admissible au volet 2.3.2 du programme d'aide au développement du transport collectif est en service depuis 2011 entre les territoires de la MRC de La Mitis et la MRC de Rimouski-Neigette;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2.3.2 du ministère des Transports du Québec permettent d'offrir une subvention visant à soutenir les efforts pour établir un service de transport inter MRC en comblant 75% des dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le budget 2020, les dépenses prévues sont de 248 178 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont participé pour l'année 2020, pour un montant de 51 178 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent du budget de 2020 et seront appuyées par les états financiers à venir le 15 avril 2021.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité de demander au MTMDET, dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif Volet 2.3.2, de verser une somme de 185 000 \$ pour l'année 2020 pour le maintien du service inter MRC.

### **D. DIVERS**

a) **Appui à la démarche contre le fractionnement d'hydrocarbures**

C.M. 20-11-235

**CONSIDÉRANT** la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption et la mise en vigueur des règlements d'application de la Loi sur les hydrocarbures, soit le Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique, le Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre et le Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur les autorisations de construction ou d'utilisation d'un pipeline (Gazette officielle du Québec, n° 36, 5 septembre 2018, pp. 6620, 6685 et 6754);

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie albertaine Questerre Energy Corp a entrepris des procédures judiciaires visant à faire déclarer invalide les dispositions desdits règlements d'application de la Loi sur les hydrocarbures, qui protègent la qualité de l'eau potable et la santé et la sécurité des résidents et résidentes de notre municipalité, tel qu'en fait foi le Pourvoi en contrôle judiciaire et demande d'ordonnance de sursis, annexé à la présente résolution;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de la municipalité de maintenir les protections minimales offertes par ces règlements et que les municipalités québécoises interviennent devant le tribunal pour faire valoir les droits, libertés et intérêts des citoyens et citoyennes de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de demander à chaque municipalité locale :

- D'adopter une résolution appuyant la municipalité de Sainte-Luce dans sa démarche de se porter requérante pour agir en justice en raison du pourvoi de la compagnie Questerre Energy Corp;
- De demander aux municipalités locales une contribution financière d'un montant de 250 \$;
- D'autoriser la MRC à libérer une ressource à raison de quelques heures par mois pour l'accompagnement du comité.

b) **Campagne Centraide**

Cette année est particulièrement difficile pour plusieurs personnes et organismes de la région: les activités économiques et sociales sont au ralenti et plusieurs personnes de la région sont en situation de précarité. Les organismes du milieu sont donc d'autant plus sollicités et ont

besoin plus que jamais des fonds que ramasse Centraide dans sa campagne annuelle. Comme l'organisation des événements bénéfiques habituels n'est pas possible, Mme Maïté Blanchette Vézina sollicite l'appui de ses collègues pour promouvoir la campagne annuelle de Centraide, par le biais d'une capsule vidéo.

**c) Motions félicitations équipe de direction MRC**

**C.M. 20-11-236**

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à l'équipe de direction de la MRC et plus particulièrement à Madame Garon pour l'élaboration du budget 2021.

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**15. Fonds Régions et ruralité**

**15.1 Appui au CFP Mont-Joli-Mitis**

**C.M. 20-11-237**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis souhaite faire une demande auprès du ministère de l'Éducation afin d'obtenir une autorisation pour offrir le programme de « Production horticole »;

**CONSIDÉRANT QU'**il a déjà offert ce programme de 1998 à 2006 et qu'il possède toutes les infrastructures nécessaires et à jour pour l'enseignement de cette production;

**CONSIDÉRANT QUE** La Mitis compte une vingtaine d'entreprises maraichères, fruitières ou horticoles dont 5 sont en phase de démarrage ou de prédémarrage actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises maraichères, fruitières ou horticoles vivent un défi pour recruter une main-d'œuvre compétente et spécialisée;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte de pandémie actuel a mis en évidence l'importance de tendre vers une autonomie alimentaire locale.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité :

- D'appuyer la demande du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis pour offrir le programme de production horticole.

## **15.2 CFER des Aviateurs-Élimination sacs plastique pour l’emballage des résidus du déchetage**

**C.M. 20-11-238**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l’unanimité d’accorder un soutien financier de 1375.00 \$ à la réalisation du projet de modification du système d’emballage pour le résidu de déchetage du CFER des Aviateurs;

**QUE** le montant de 1375.00 \$ soit pris à même le fonds de développement du territoire dans le volet « Initiatives régionales ».

## **15.3 Travailleurs de rang**

**C.M. 20-11-239**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au forum interrégional d’avril 2016, la Fédération a pris le leadership pour développer une stratégie d’intervention régionale sur la santé psychologique pour le secteur agricole et a invité les principaux acteurs à faire partie d’un comité de réflexion;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du comité ont permis d’élaborer un plan d’action qui avait, entre autres, pour objectifs d’implanter un réseau de sentinelles agricoles sur l’ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l’implantation de ce réseau de sentinelles agricoles sur l’ensemble du territoire, le ministère de la Santé et des Services sociaux a octroyé un financement permettant le déploiement de travailleurs de rang dans les régions du Québec et que ce financement comprend l’établissement de deux travailleurs pour notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** l’organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) a reçu le mandat d’implanter ce réseau pour le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d’action de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Ghislain Michaud et résolu à l’unanimité d’octroyer un montant de 2 000 \$ annuellement à l’ACFA pour le déploiement de deux travailleurs de rang sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, et ce pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023;

**QUE** le montant de 2 000 \$ soit pris à même le fonds Régions et ruralité dans le volet « Initiatives régionales ».

#### **15.4 Projet MIFI (programme PAC)**

**C.M. 20-11-240**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'appui aux collectivités vise soutenir les organismes municipaux, à accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immigration et le contact interculturel sont des facteurs de prospérité et de vitalité des territoires;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le recrutement, l'accueil et l'enracinement de la main-d'œuvre et de la population en générale deviennent un enjeu majeur pour la vitalité de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent poursuivre leurs efforts de préparation à l'arrivée de personnes immigrantes et non immigrantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'engage à verser sa part de financement pour avoir accès au programme d'appui aux collectivités.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC réitère son engagement à réaliser un plan d'action triennal en matière d'immigration et de diversité ethnoculturelle;

**QUE** la MRC de La Mitis autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités pour un montant total de 79 049 \$ sur une période d'un an;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tous les documents afférents à cette demande;

**QUE** la MRC s'engage, à même le Fonds Régions et ruralité (FRR) à investir un montant de 19 762 \$ sur une période d'un an.

#### **15.5 Mise en œuvre de la Stratégie jeunesse**

**C.M. 20-11-241**

**CONSIDÉRANT QUE** la mobilisation des jeunes âgés entre 15 et 35 ans sur l'ensemble du territoire dans la création de plusieurs plans d'action jeunesse locaux au cours de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'offrir des moyens aux jeunes Mitissiennes et Mitissiens (accompagnement, budgets et ressources)

dans le développement d'un milieu de vie qui leur ressemble et qui les rassemble;

**CONSIDÉRANT QUE** notre jeunesse est importante pour le développement de nos milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a déjà investi du temps et des budgets dans la Stratégie jeunesse de La Mitis au cours des trois dernières années;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de faire rayonner la jeunesse mitissienne dans le but d'augmenter leur sentiment d'appartenance à notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de préparer une relève crédible au sein de nos divers organismes et municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de favoriser et d'assurer la présence de jeunes dans les lieux de pouvoir au sein de nos municipalités et nos organismes.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de :

- De créer la Table jeunesse de La Mitis afin d'assurer un espace où les jeunes âgées entre 15 et 35 peuvent apprendre et développer positivement leurs milieux de vie;
- De dédier à la Table jeunesse de La Mitis un budget annuel de 7500 \$ pour les trois prochaines années pour le démarrage et la consolidation de cette table;
- De dédier, en partie, une ressource pour les trois prochaines années ayant pour mandat la création et la consolidation de la Table jeunesse de La Mitis;
- De dédier, en partie, une ressource responsable pour la mise à jour et à la mise en œuvre du plan d'action pour la stratégie jeunesse de la MRC de La Mitis.

**15.6 Rapport d'avancement et financier annexe-COVID-19**

**C.M. 20-11-242**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'avancement et le rapport financier ont été présentés et que le Conseil des maires a été en mesure d'en prendre connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport reflète la réalisation des initiatives qui ont eu lieu sur le territoire de la MRC de La Mitis.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport synthèse des initiatives réalisées dans l'annexe COVID-19 de l'Alliance pour la solidarité dans le Bas-Saint-Laurent et de le transmettre au CRD du BSL.

### **15.7 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**

Présentation du plan régional des milieux humides et hydriques, préparé par M. Cyrille Taormina, conseiller en environnement de la MRC de La Mitis.

### **15.8 Entente de développement culturel 2021-2023**

C.M. 20-11-243

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre du ministère de la Culture et des Communications permet de réaliser des actions dans le cadre de l'Entente de développement culturel tout en poursuivant nos objectifs de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets identifiés répondent à des besoins mitissiens identifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets participeront à augmenter l'impact des actions culturelles dans La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants sont disponibles à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission culturelle de La Mitis se sont montrés favorables au dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications par la MRC de La Mitis et à la réalisation de ces projets.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis dépose une demande de partenariat au ministère de la Culture et des Communications pour la signature d'une Entente de développement culturel sur trois ans, soit de 2021 à 2023, pour un montant total de 231 450 \$ réparti ainsi :

- MRC de La Mitis : 92 580 \$, représentant 40 %;
- Ministère de la Culture et des Communications: 138 870 \$, représentant 60%;

Il est également résolu que :

- M. Bruno Paradis, préfet, soit la personne signataire;
- M. Marcel Moreau, directeur général, soit le mandataire;
- Mme Nadia Fillion, conseillère au développement culturel, assure la réalisation de l'Entente de développement culturel.

### **16. Orientations pour le projet de construction d'un belvédère sur le site d'Hydro-Québec**

C.M. 20-11-244

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'un belvédère sur le terrain d'Hydro-Québec s'inscrit parfaitement dans le cadre du Parc régional de la rivière Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude préliminaire visant à déterminer la faisabilité technique d'implanter un belvédère sur le site d'Hydro-Québec a été complétée par la Firme d'Amérik pour un montant de 2207,52\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le site optimum proposé par la firme de consultants pour localiser un belvédère est localisé à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet permettrait d'accroître la fréquentation et la rétention des touristes sur le territoire de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les droits de passage requis pour réaliser ce projet interpellent les municipalités de Mont-Joli, Price et St-Joseph-de-Lepage.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- De payer la facture de 2 207.52 \$ transmise par la firme Amerik Innovation à partir de du fonds éolien régional;
- De poursuivre le développement de ce projet en nommant M. Serge Malenfant comme chargé de projet. Il aura pour tâches de coordonner toutes les étapes de réalisation du projet, élaborer et déposer pour le compte de l'organisme porteur les diverses demandes de financement dans le cadre des programmes existants et de rendre compte au Conseil de la MRC;
- Le financement de cette ressource est assumé à partir fonds éolien régional, pour un montant maximal de 10 000.00 \$, incluant la facture de la firme Amerik.

**17. Projet éolien Lac Alfred**

**17.1 Suivi**

Ce point est reporté à la séance du 9 décembre 2020.

**18. Projet éolien La Mitis**

**18.1 Suivi**

Ce point est reporté à la séance du 9 décembre 2020.

**19. Aéroport régional de Mont-Joli**

**19.1 Approbation du règlement d'emprunt**

**C.M. 20-11-245**

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2020-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli tel que présenté.

**19.2 Adoption du budget de la Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli pour 2021**

**C.M. 20-11-246**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie

intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli tel que présentées.

## **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **20. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis pour 2021**

**C.M. 20-11-247**

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis au montant de 4 291 769.00 \$ pour l'année 2021, tel que présenté par M. Marcel Moreau.

### **21. Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjointement avec la MRC de La Matapédia**

**C.M. 20-11-248**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de La Matapédia et de La Mitis désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une MRC peut déléguer à une entité la responsabilité d'élaborer son projet de plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par chacune des MRC en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Ghislain Michaud, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis accepte d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Matapédia;
- **DE** déléguer à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis.

## **G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions de la part de M. Mathieu Gagné concernant le service incendie.

## **H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M. 20-11-249**

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 41.

---

Bruno Paradis  
Préfet

---

Marcel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.